



## SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

### AVIS PUBLIC DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-427

#### PORTANT SUR LE RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE DE LA COMPÉTENCE DE LA COUR MUNICIPALE DE TROIS-RIVIÈRES

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade :

**Que** le conseil municipal a adopté le 12 décembre 2022, le règlement portant le numéro 2022-427 « Règlement sur le retrait de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade de la compétence de la cour municipale de la ville de Trois-Rivières ».

**Que** l'objet de ce règlement est de se retirer de la cour municipale de la ville de Trois-Rivières pour adhérer à la cour municipale de la MRC de Mékinac.

**Qu'**une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

**Que** ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 14 décembre 2022.

---

Jacques Taillefer  
Directeur général et greffier-trésorier

**Copie conforme**

Donnée à Sainte-Anne-de-la-Pérade le 22 août 2023

---

Jean Boucher  
Directeur général et greffier-trésorier